



DÉLIBÉRATION N° 36

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Véronique PAGE; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Eric CHEVALIER ; Mme Brigitte DEVESA ; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sylvie THUSTRUP

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (Pouvoir à M. Gérard TRUCY) ; M. Eric CHEVALIER (Pouvoir à M. Laurent DILLINGER)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

**OBJET : DAS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ACCES « MON COMPTE
PARTENAIRE » DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

L'arrivée de l'outil de la Caisse d'Allocations Familiales « Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires » (CDAP), en 2017, a remplacé l'outil CAFPRO utilisé antérieurement. Il permet, aux partenaires de la CAF, dans des conditions sécurisées et respectant la réglementation en matière de protection des données personnelles, d'accéder aux informations nécessaires, pour un usage strictement professionnel dans le cadre de leurs missions et fonctions.

Ce service intègre un espace sécurisé unique nommé « Mon Compte Partenaire ». Un seul identifiant et un seul mot de passe individuels permettent d'accéder à toute l'offre nationale réservée aux partenaires des Caisses d'Allocations Familiales.

Fin 2023, la Caisse d'Allocations Familiales a fait part, au CCAS, de sa volonté, au regard des difficultés rencontrées par les professionnels, d'élargir le périmètre d'accès au service CDAP, aux travailleurs sociaux diplômés en polyvalence de secteur ayant une mission d'accompagnement dans l'accès aux droits ou de référent unique avec ou sans mission déléguée du Conseil Départemental.

Pour les agents administratifs exerçant en polyvalence de secteur, un profil spécifique T13 est désormais accessible.

Suite à l'envoi, par le CCAS, du questionnaire certifiant de la légitimité des utilisateurs en polyvalence de secteur, la Caisse d'Allocations Familiales propose la signature d'un avenant n°2 modifiant la convention Mon Compte Partenaire et ses annexes, signée en 2017.

Les modifications sont les suivantes :

- Ajout du profil T13 pour les agents des CCAS en polyvalence de secteur non-diplômés d'état
- Augmentation du nombre d'accès autorisés (Passage de 20 à 50), tous les travailleurs sociaux, éducateurs comme assistants sociaux pouvant désormais y accéder.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

Considérant l'importance et l'utilité actuelle d'accéder à l'outil CDAP (Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires) pour le service des interventions sociales (service du CCAS) dans le cadre notamment de sa mission d'instructeur RSA.

DECIDE

➤ **D'ACCEPTER** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », ci-joint

➤ **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à ledit avenant et tout document pour répondre à ces demandes.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 24/01/2024
et de la publication le 24/01/2024